

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU LUNDI 5 MARS 2018**

L'An Deux Mille Dix-Huit, le Lundi Cinq du mois de Mars à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune de GOSIER, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie, dans la salle de délibérations en séance publique, sous la présidence du Maire, Monsieur Jean-Pierre DUPONT, pour délibérer sur les questions inscrites à l'ordre du jour de la présente assemblée communale.

ETAIENT PRESENTS : MM. Jean-Pierre DUPONT – José SEVERIEN – Mme Marie-Flore DESIREE – M. Christian THENARD – Mme Nadia CELINI – M. Jean-Claude CHRISTOPHE – Mme Félicienne GANTOIS – M. Patrice PIERRE-JUSTIN – Mmes Paulette LAPIN – Renetta CONSTANT – Marie-Antoinette LOLLIA – M. Julien BONDOT – Mmes Adrienne LAMASSE – Michelle COUPPE DE K/MARTIN – MM. Jean-Pierre WILLIAM – Solaire COCO – Jean-Pierre DAUBERTON – Mme Yane BEZIAT – MM. Ebéné BRIGITTE – Yvan MARTIAL – Julien DINO – Mme Maguy THOMAR – M. Philippe SARABUS – Mmes Marlène BORDELAIS – Roberte MERI – Liliane MONTOUT – M. Cédric CORNET.

ETAIENT ABSENTS : M. Jocelyn CUIRASSIER – Mmes Ghislaine GISORS (excusée) – Madlise BERTILI – M. Jocelyn MARTIAL – Mmes Christiane GANE – Solange BARBIN – MM. Guy BACLET – Fabrice JACQUES.

Madame Marie-Antoinette LOLLIA est désignée secrétaire de séance à l'unanimité.

.....

**CONTRIBUTION FINANCIÈRE
DANS LE CADRE D'UN VOYAGE
PÉDAGOGIQUE EN ECOSSE AU
PROFIT DE DEUX ELEVES
GOSIERIENS DU COLLÈGE DU
RAIZET**

CM-2018-1S-CAB-03

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la demande de madame Suzy SAME, chef d'établissement du collège du Raizet, en date du 17 novembre 2017 et relative à la prise en charge de trois cents euros (300 euros), pour la participation de deux jeunes gosieriens à un voyage pédagogique en Ecosse, du 23 octobre 2018 au 6 novembre 2018 ;

Considérant la prise en charge des frais d'hébergement et de transport par le collège du Raizet ;

Considérant la volonté de la ville du Gosier d'accompagner, dans le cadre de sa politique culturelle et éducative, les jeunes de son territoire et de les encourager dans cette dynamique d'ouverture ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

DÉCIDE

- Article 1 :** D'octroyer une aide exceptionnelle d'un montant de trois cents euros (300 euros), au collège du Raizet, en contribution à un projet de voyage pédagogique en Ecosse, organisé par l'établissement du 23 octobre au 6 novembre 2018.
- Article 2 :** D'imputer la dépense à engager à cet effet, au chapitre 67 « charges exceptionnelles » du budget 2018 de la Ville.
- Article 3 :** D'autoriser le Maire et la Directrice Générale des Services à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

Acte rendu exécutoire après
envoi en Préfecture le

09 MARS 2018

Et publication ou notification
le

09 MARS 2018

Fait et délibéré à Gosier, le 5 mars 2018

Pour extrait certifié conforme

Le Maire

- Jean- Pierre DUPONT



Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

Contribution financière dans le cadre d'un voyage pédagogique en Ecosse au profit de deux élèves gosiériens du collège du Raizet

Date de transmission de l'acte : 09/03/2018

Date de réception de l'accusé de réception : 09/03/2018

Numéro de l'acte : CM20181SCAB03 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte : 971-219711132-20180305-CM20181SCAB03-DE

Date de décision : 05/03/2018

Acte transmis par : Ingrid SOUDAN

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 9. Autres domaines de compétences
9.1. Autres domaines de compétences des communes
9.1.3. Autres